

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : EPOCAST® 1633 B US

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:															
Mention d'avertissement	:	Danger														
Mentions de danger	:	<table border="0"> <tr> <td>H302 + H332</td> <td>Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.</td> </tr> <tr> <td>H314</td> <td>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</td> </tr> <tr> <td>H317</td> <td>Peut provoquer une allergie cutanée.</td> </tr> <tr> <td>H335</td> <td>Peut irriter les voies respiratoires.</td> </tr> <tr> <td>H341</td> <td>Susceptible d'induire des anomalies génétiques.</td> </tr> <tr> <td>H360F</td> <td>Peut nuire à la fertilité.</td> </tr> <tr> <td>H373</td> <td>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou</td> </tr> </table>	H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	H335	Peut irriter les voies respiratoires.	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	H360F	Peut nuire à la fertilité.	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.															
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.															
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.															
H335	Peut irriter les voies respiratoires.															
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.															
H360F	Peut nuire à la fertilité.															
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou															

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Conseils de prudence	:	<p><b>H411</b> d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p><b>Prévention:</b></p> <p><b>P201</b> Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p><b>P260</b> Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.</p> <p><b>P273</b> Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p><b>P280</b> Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.</p> <p><b>Intervention:</b></p> <p><b>P303 + P361 + P353</b> EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.</p> <p><b>P304 + P340 + P310</b> EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p><b>P305 + P351 + P338 + P310</b> EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p><b>P308 + P313</b> EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p><b>P391</b> Recueillir le produit répandu.</p>
----------------------	---	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

phénol  
 2,2'-iminodi(éthylamine)  
 bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle  
 4,4'-isopropylidenediphénol

### Etiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon

**EPOCAST® 1633 B US**

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
phénol	108-95-2 203-632-7 604-001-00-2 01-2119471329-32	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Muta. 2; H341 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 ≥ 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 %	≥ 10 - < 20
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 620 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard):	≥ 10 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1633 B US

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

		0,185 mg/l	
		Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5 - < 10
bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphate de dithyle	2781-11-5 220-482-8	Muta. 2; H341	>= 1 - < 10
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10
trimthoxy(mthyl)silane	1185-55-3 214-685-0	Flam. Liq. 2; H225 STOT RE 2; H373 (Foie, Thyroïde, Glande surrénale, Appareil gastro-intestinal)	>= 1 - < 10
[(dimthylamino)mthyl]phnol	25338-55-0 246-866-5	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 603-030-00-8	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 089 mg/kg	>= 1 - < 2,5
Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated	68937-54-2 Polymère	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 1;	>= 0,025 - < 0,1

## EPOCAST® 1633 B US

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

	01-2119529238-36	H410	
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Traiter de façon symptomatique.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
 Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
 Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de silicium

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
phénol	108-95-2	TWA	2 ppm 8 mg/m3	2009/161/EU
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	4 ppm 16 mg/m3	2009/161/EU
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLCT (VLE)	4 ppm 15,6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	2 ppm	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1633 B US

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

			7,8 mg/m3	
Information supplémentaire	Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites indicatives			
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
2-aminoéthanol	141-43-5	TWA	1 ppm 2,5 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		STEL	3 ppm 7,6 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLCT (VLE)	3 ppm 7,6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	1 ppm 2,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets	27,5 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1633 B US

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

	rs		systémiques	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
2-aminoéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,51 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,28 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,18 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	16 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,23 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,32 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour
octaméthylcyclotérasiloxane [D4]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1633 B US

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	13 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	13 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	3,7 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,046 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l
	Sol	0,025 mg/kg
2-aminoéthanol	Eau douce	0,07 mg/l
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,028 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,357 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,036 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,29 mg/kg poids sec (p.s.)
phénol	Eau douce	0,0077 mg/l
	Eau de mer	0,0008 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,031 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0915 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0092 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,136 mg/kg poids sec (p.s.)
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg

## EPOCAST® 1633 B US

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
 Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	Eau douce	0,44 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,044 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,59 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,059 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,15 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	1,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
 Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (AK-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : pâte
- Couleur : ambre
- Odeur : type amine
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'éclair : 62,8 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Densité relative : 0,68
- Densité : 0,68 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)
- Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : légèrement soluble (20 °C)

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 547,66 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

**phénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 340 - 540 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): > 900 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 660 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg  
  
Estimation de la toxicité aiguë: 1 620 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,185 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
  
Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg  
  
Estimation de la toxicité aiguë: 1 045 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 169 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg  
 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 17 460 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 401  
 BPL: non  
 Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 524 mg/l  
 Durée d'exposition: 1 h  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: OCDE ligne directrice 403  
 BPL: non  
 Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 520 mg/l  
 Durée d'exposition: 4 h  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: Pas d'information disponible.  
 BPL: non  
 Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 402  
 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
 Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 401  
 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m<sup>3</sup>  
 Durée d'exposition: 6 h  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 11 685 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 7605 ppm  
 Durée d'exposition: 6 h  
 Atmosphère de test: vapeur  
 Méthode: OCDE ligne directrice 403

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 9 500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**2-aminoéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 089 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 089 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 1,3 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 504 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg  
Méthode: Evalué(e)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: Evalué(e)

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 4 800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****phénol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Provoque des brûlures.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Résultat	:	Provoque des brûlures.

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Espèce	:	Barrière bio macromoléculaire synthétique
Méthode	:	OCDE ligne directrice 435
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Autres lignes directrices
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**[(dimthylamino)mthyl]phnol:**

Résultat	:	Provoque des brûlures.
----------	---	------------------------

**2-aminoéthanol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Provoque des brûlures.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Résultat : irritation légère

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 24 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****phénol:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Résultat	: Corrosif

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Méthode	: Autres lignes directrices
Résultat	: Corrosif

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

**2-aminoéthanol:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Résultat	: Corrosif

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Résultat : irritation légère

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****phénol:**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	: A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition	: Voies respiratoires
Espèce	: Souris
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Type de Test	: Essai de réactivité peptidique directe (DPRA)
Voies d'exposition	: Dermale
Méthode	: OCDE ligne directrice 442C
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	: oui

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Humain  
 Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 Résultat : A un effet sensibilisant.

### trimthoxy(mthyl)silane:

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : A un effet sensibilisant.

### 2-aminoéthanol:

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Espèce : Cochon d'Inde  
 Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Type de Test : Test de Maximalisation  
 Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

##### phénol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

##### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 85 - 850 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 474  
 Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)  
 Résultat: négatif

##### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Concentration: 2500 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 4, 20, 100, 500, 2500 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 31.3, 62.5, 125, 250, 500 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Concentration: ≥ 0.3 µL/mL  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 490  
Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Concentration: ≥ 1.1 µL/mL  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 490  
Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Concentration: ≥ 1.5 µL/mL  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 490

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**[(dimthylamino)mthyl]phnol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**2-aminoéthanol:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: négatif  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 h  
Dose: 375 - 1500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**octaméthylcyclotérasiloxane [D4]:**

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de mutation du gène
  - Système d'essais: Salmonella typhimurium
  - Concentration: 0.0003 - 5.0 mg/plate
  - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
  - Méthode: OCDE ligne directrice 471
  - Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
- Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
  - Concentration: 0.0003 - 0.03 mg/ml
  - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
  - Méthode: OCDE ligne directrice 473
  - Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
- Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
  - Concentration: 0.0032 - 0.05 µl/ml
  - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
  - Méthode: OCDE ligne directrice 476
  - Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test du micronucleus in vivo
  - Espèce: Rat (mâle et femelle)
  - Type de cellule: Moelle osseuse
  - Voie d'application: Inhalation
  - Durée d'exposition: 6 h/day for 5 days
  - Dose: 0, 720 ppm
  - Méthode: OCDE ligne directrice 475
  - Résultat: négatif
- Type de Test: essai de létalité dominante
- Espèce: Rat (mâle et femelle)
  - Type de cellule: Moelle osseuse
  - Voie d'application: Oral(e)
  - Durée d'exposition: 5 days/week for 8 weeks
  - Dose: 100, 500, 1000 mg/kg bw/day
  - Méthode: OCDE ligne directrice 478
  - Résultat: négatif
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation :
- L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

**Cancérogénicité****Composants:****phénol:**

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Espèce : Souris, mâle et femelle  
 Voie d'application : Oral(e)  
 Durée d'exposition : 103 semaines  
 Dose : 5000 ppm  
 Méthode : OCDE ligne directrice 451  
 Résultat : négatif

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Souris, mâle  
 Voie d'application : Dermale  
 Dose : 56.3 mg/kg  
 Fréquence du traitement : 3 quotidien  
 Résultat : négatif

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application : Oral(e)  
 Durée d'exposition : 103 semaines  
 Fréquence du traitement : 7 quotidien  
 Résultat : négatif

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application : Inhalation  
 Durée d'exposition : 24 mois  
 Dose : 10, 30, 150, 700 ppm  
 Fréquence du traitement : 6 hours/day, 5 days/week  
 : 150 ppm  
 Méthode : OCDE ligne directrice 453  
 Résultat : positif  
 Symptômes : Effets sur la reproduction des femmes, effets cancérogènes  
 Remarques : À l'origine de tumeurs chez les rongeurs. La recherche a démontré que le mécanisme de cancérogénicité ne s'applique pas aux humains.

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

**Toxicité pour la reproduction**

**Composants:**

**phénol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce: Souris, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

développement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids humide mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: Aucune réaction secondaire.

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50, 250, 750 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 750 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 750 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: < 160 Poids corporel mg / kg

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle  
- Evaluation et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**2-aminoéthanol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Organes cibles: Organes de la reproduction  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 120 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 70, 300, 500, 700 ppm  
Durée d'un traitement unique: 6 h  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 300 ppm  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 300 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: positif

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 100, 300, 700 ppm  
Durée d'un traitement unique: 6 h  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 ppm  
Térogénicité: NOAEL: > 700 ppm  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence térogène., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.  
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets térogènes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:****phénol:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Effets narcotiques  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**2-aminoéthanol:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version 3.0      Date de révision: 24.05.2022      Numéro de la FDS: 400001009214      Date de dernière parution: 27.09.2017  
Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Composants:****phénol:**

Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Organes cibles : Foie, Thyroïde, Glande surrénale, Appareil gastro-intestinal  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****phénol:**

Espèce : Singe, mâle  
NOEC : 1,8 mg/kg, > 19,6 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Durée d'exposition : 672 h  
Nombre d'expositions : 8 h  
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Lapin  
LOEL : 260 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 432 h  
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 450 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 Weeks  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité chronique

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 70 - 80 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 360 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 114 mg/kg/d  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 9 600 h

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Nombre d'expositions : 6 d  
Méthode : Toxicité chronique

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 15 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 1 032 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subaiguë

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : >= 500 mg/kg  
LOAEL : > 500 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 13 weeks  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 20, 100, 500 mg/kg bw/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOEC : 75 mg/kg, 10 mg/m3  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Durée d'exposition : 2 160 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle  
LOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 672 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 50 mg/kg, 100 ppm  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 672 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 413

**2-aminoéthanol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 300 mg/m3  
Voie d'application : Ingestion

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 672 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 412

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 150 ppm  
Voie d'application : Inhalation  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 24 Months  
Nombre d'expositions : 6 hours/day, 5 days/week  
Dose : 10, 30, 150, 700 ppm  
Groupe de contrôle : non  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Remarques : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Espèce : Lapin, mâle et femelle  
NOAEL : >=1 ml/kg  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 3 Weeks  
Nombre d'expositions : 6 hours/day, 5 days/week  
Dose : 0.1, 0.3, 1 ml/kg bw  
Groupe de contrôle : oui  
Méthode : OCDE ligne directrice 410  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**Information supplémentaire**

**Composants:**

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**phénol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,077 mg/l  
Durée d'exposition: 60 d  
Espèce: Autres  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 16 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Toxicité pour les poissons : CL50 : 430 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 64,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

- Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: > 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau de mer
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1 800 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 936 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 86 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOECr (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 33 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 86 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

aquatique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### 4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 3,9 - 10,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,5 - 3,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,016 mg/l  
Durée d'exposition: 444 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OPPTS 850.1500  
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### trimthoxy(mthyl)silane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 110 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 122 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### [(dimthylamino)mthyl]phnol:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 73 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

aquatiques  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### 2-aminoéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 65 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r : 2,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOECr : 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,85 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Poisson): 10 - 100 mg/l  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 1 080 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	24.05.2022	400001009214	27.09.2017
			Date de la première version publiée:
			09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 892 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 040 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 11 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOECr (Skeletonema costatum (algue marine)): 3 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 14 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- CE50r (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): > 1 020 mg/l  
 Durée d'exposition: 7 d  
 Type de Test: Essai en statique  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 115 mg/l  
 Durée d'exposition: 3 h  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

- Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 22 µg/l  
 Point final: mortalité  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en dynamique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: EPA OTS 797.1400  
 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): >= 15 µg/l  
 Point final: Immobilisation

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

aquatiques

Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en dynamique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: EPA OTS 797.1300  
 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOECr : < 0,022 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0044 mg/l  
 Durée d'exposition: 14 d  
 Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0079 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Espèce: Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité des sédiments : NOEC: 13 mg/kg sediment dw  
 Contrôle analytique: oui  
 Solvant: oui  
 Durée: 28 d  
 Type de Test: Essai en statique  
 Eau: Eau douce  
 Sédiment: Naturel  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Nominal / mesuré: Mesuré

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **phénol:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
 Concentration: 30 mg/l  
 Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 62 %  
 Durée d'exposition: 4,16667 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

##### **2,2'-iminodi(éthylamine):**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
 Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 87 %  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Photodégradation : Type de Test: Air  
 Constante de vitesse: 500000

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Dégradation (photolyse directe): 50 %

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 2 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 4 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 1 - 2 %  
Durée d'exposition: 28 d

**trimthoxy(mthyl)silane:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 11,2 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 54 %  
Durée d'exposition: 28 d

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,2 hrs (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

**[(dimthylamino)mthyl]phnol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 22 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 72 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

**2-aminoéthanol:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Photodégradation : Type de Test: Air  
 Constante de vitesse: 35.844  
 Dégradation (photolyse directe): 50 %

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 15,6 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: boue activée  
 Concentration: 10 mg/l  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 3,7 %  
 Durée d'exposition: 29 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 310

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 d (25 °C)  
 pH: 7  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Photodégradation : Type de Test: Air  
 Dégradation (photolyse indirecte): 50 % Dégradation par périodes de demi-vie: 15,8 d

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**phénol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,47 (30 °C)  
 pH: 3,8

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
 Durée d'exposition: 42 d  
 Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: Essai en dynamique  
 Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,58 (20 °C)  
 pH: 7

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: >= 0,219 (21,5 °C)  
 log Pow: -0,66 (21,5 °C)

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Méthode: OPPTS 830.7550

**bis(2-hydroxythyl)aminomthylphosphonate de dithyle:**Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -1,938**trimthoxy(mthyl)silane:**Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,7 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: QSAR**2-aminoéthanol:**Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -1,31 (25 °C)**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Durée d'exposition: 28 d  
Température: 20 °C  
Concentration: 0,0005 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 12 400  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Essai en dynamiqueEspèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Durée d'exposition: 28 d  
Température: 20 °C  
Concentration: 0,0005 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 13 400  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Essai en dynamiqueCoefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 6,488 (25,1 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 123**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**Répartition entre les  
compartiments : Koc: 19111  
environnementaux**2-aminoéthanol:**Répartition entre les  
compartiments : Koc: 1,167  
environnementaux

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:****octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Evaluation : Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

: Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Composants:****4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes****Composants:****trimthoxy(mthyl)silane:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2922
ADR	: UN 2922
RID	: UN 2922
IMDG	: UN 2922
IATA	: UN 2922

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADN	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (PHENOL, DIETHYLENETRIAMINE)
ADR	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (PHENOL, DIETHYLENETRIAMINE)
RID	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (PHENOL, DIETHYLENETRIAMINE)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (PHENOL, DIETHYLENETRIAMINE)
IATA	: Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (PHENOL, DIETHYLENETRIAMINE)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADN	: 8
ADR	: 8
RID	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CT1
Numéro d'identification du danger	: 86
Étiquettes	: 8 (6.1)
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CT1
Numéro d'identification du	: 86

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

danger  
Étiquettes : 8 (6.1)  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : CT1  
Numéro d'identification du danger : 86  
Étiquettes : 8 (6.1)

**IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8 (6.1)  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive, Toxic

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive, Toxic

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui(PHENOL, 4,4'-Isopropylidenediphenol)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : 4,4'-isopropylidenediphénol  
(Article 59).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

**E2** DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 51, 49, 49 bis, 84, 4 bis  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 1436, 4511, 4734  
(Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**ENCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**EPOCAST® 1633 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H360F : Peut nuire à la fertilité.  
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2009/161/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Repr. 1B	H360F
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1633 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.09.2017
3.0	24.05.2022	400001009214	Date de la première version publiée: 09.03.2017

Date d'impression 04.10.2023

RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.